

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 11 août 2022

COMITÉ DE GESTION DE LA RARETÉ DE L'EAU ET DE SUIVI DE LA SÉCHERESSE

La période de sécheresse préoccupante que connaît actuellement le territoire national, conjuguée à des vagues de chaleur fortes et répétées, a amené la Première ministre à activer la cellule interministérielle de crise le 5 août 2022. La Première ministre a demandé aux préfets de réunir rapidement, dans chaque département, les commissions locales de gestion de la ressource en eau afin d'organiser un dialogue local sur la priorisation des usages.

Dans ce contexte, Myriam Garcia, secrétaire générale de la préfecture, préfète par intérim, a réuni un comité exceptionnel de gestion de la rareté de l'eau et de suivi de la sécheresse s'est tenu le mercredi 10 août à la préfecture de la Somme.

Ce comité a permis de rassembler l'ensemble des acteurs impliqués dans ce cadre :

- Services de l'État : sous-préfectures, direction départementale des territoires et de la mer, direction départementale de la protection des populations, unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France, établissements publics : Agence régionale de santé, Office français pour la biodiversité, Bureau de recherches géologiques et minières, Météo France, Agences de l'eau ;
- Collectivités : Conseil départemental de la Somme, intercommunalités et Association des maires de la Somme ;
- Acteurs économiques : Chambre d'agriculture de la Somme, syndicats et professionnels, Chambre de commerce et d'industrie, industriels ;
- Gestionnaires de réseaux de distribution d'eau potable : collectivités ayant la compétence et exploitants de services publics d'alimentation en eau potable et assainissement collectif ;
- Associations agréées de protection de la nature.

L'objectif est d'abord d'identifier et diffuser les comportements à adopter et les restrictions à mettre en œuvre afin de préserver les usages incompressibles notamment au regard de la santé ou de la sécurité, dont en premier lieu l'alimentation en eau potable mais aussi le maintien d'un débit minimal dans les cours d'eau pour y préserver la vie aquatique.

Dans ce cadre un point de situation a été fait sur les restrictions en cours dans le département.

Quatre bassins-versants sont pour le moment concernés sur les neuf que compte la Somme :

- La Somme Aval ainsi que la Maye sont en vigilance ;
- L'Avre est en alerte ;
- La Bresle est en alerte renforcée.

Ce mois de juillet 2022 est le plus sec enregistré dans la Somme depuis 1959. Par ailleurs, le déficit pluviométrique est important puisque, depuis septembre 2021, seuls deux mois ont été excédentaires en précipitations (octobre 2021 et juin 2022). Le scénario anticipé par Météo France est peu encourageant pour les prochains mois avec une pérennisation de la chaleur et de la sécheresse. Les rares précipitations attendues ne sont pas susceptibles d'inverser la tendance déficitaire. Le débit des cours d'eau ne devrait donc pas remonter à court terme, ce qui pourrait augurer de potentielles restrictions supplémentaires.

Lors de ce comité, les besoins par catégories d'usagers ont été détaillés (population, collectivités, entreprises, agriculteurs). En particulier, les agriculteurs ont fait part de leur inquiétude pour l'irrigation de la fin du cycle de culture de la pomme de terre notamment ou encore du haricot. Des réunions techniques vont être organisées avec la filière agricole afin de déterminer, par bassin versant, les besoins en irrigation et l'articulation avec les mesures de restrictions.

La préfecture précise que tout doit être mis en œuvre, par chacun, pour éviter un passage au niveau de crise.

Même si tous les bassins versants ne sont pas concernés par des mesures de restriction, il est indispensable que tous les habitants de la Somme se sentent concernés par la situation et adoptent un comportement approprié pour préserver la ressource en eau indispensable à notre quotidien.